



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 75673

Texte de la question

Mme Maryvonne Briot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la compétitivité économique de la France. Un récent document a placé la France à la 30e place mondiale dans le classement des pays les plus compétitifs. Notre pays perd trois places par rapport au classement établi en 2004. Elle voudrait donc connaître la réaction du Gouvernement sur ce classement. Elle souhaiterait savoir quelles actions le Gouvernement compte prendre pour améliorer la compétitivité de notre pays.

Texte de la réponse

Plusieurs organismes publient régulièrement des rapports sur la compétitivité et l'attractivité des économies. Certains d'entre eux en tirent des indices synthétiques conduisant à un « classement » des différents pays du monde. Selon les cas, ces indices synthétiques sont destinés soit à mesurer la compétitivité globale de l'économie, soit son degré d'ouverture à l'économie internationale, soit son attractivité pour les investissements internationaux. Ces indicateurs hétérogènes et les classements auxquels ils conduisent font l'objet de débats méthodologiques récurrents, notamment selon les facteurs qu'ils prennent en compte. Le fait incontestable est cependant que la France reste une destination privilégiée des investisseurs étrangers. Notre pays est classé en 2005 au quatrième rang mondial en termes de flux d'investissement direct étranger, les chiffres démontrent la réalité de notre attractivité. Les bons résultats de l'attractivité de la France ne doivent pas nous détourner toutefois de poursuivre activement les réformes engagées pour améliorer la compétitivité de notre pays. Les actions menées récemment sont nombreuses dont les résultats contribueront fortement à améliorer encore l'attractivité et la compétitivité de notre économie : réforme de l'impôt sur le revenu, plafonnement de la taxe professionnelle, encouragement à la détention longue d'actions, mobilisation de deux milliards d'euros pour renforcer les fonds propres des petites et moyennes entreprises les plus dynamiques, relance de la politique de recherche et d'innovation par la création de deux nouvelles agences de moyen, création des pôles de compétitivité.

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75673

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9630

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6206